

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Chirurgiens dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Optométristes
- > Médecins résidents
- > Sages-femmes
- > Infirmières ayant le droit de prescrire
- > Diététistes
- > Podiatres

## Patient et médicaments d'exception – Fin de la réception des demandes par télécopieur : quelques précisions

Afin d'améliorer les délais de traitement, la RAMQ prend un virage numérique pour la réception des demandes d'autorisation de paiement dans le cadre des mesures du patient et des médicaments d'exception.

**À compter du 30 juin 2022**, vous ne pourrez donc plus transmettre par télécopieur vos demandes d'autorisation de paiement. Elles devront être transmises par le service en ligne Patient et médicaments d'exception (PME).

### Passez dès maintenant au service en ligne PME

Si vous êtes inscrit à nos services en ligne, vous pouvez dès maintenant utiliser le [service en ligne Patient et médicaments d'exception](#). Sinon, inscrivez-vous à nos services en ligne.

Simple et convivial, le service en ligne PME vous permet d'accomplir vos tâches efficacement. Vous pouvez créer des équipes et déléguer la rédaction des demandes à des collaborateurs autorisés. Chaque collaborateur a un nom d'utilisateur et un mot de passe distinct. Notez que le nom d'utilisateur et le mot de passe sont confidentiels et ne peuvent être partagés à quiconque.

### Capsules informatives sur le service en ligne PME

Pour vous familiariser avec le service en ligne PME, écoutez de courtes capsules informatives disponibles sur notre site Web, au [www.ramq.gouv.qc.ca/sel-pme](http://www.ramq.gouv.qc.ca/sel-pme). Ces capsules d'une durée de 1 à 5 minutes vous informent sur des sujets tels que la consultation de l'état des demandes ou le renouvellement des demandes.

### Retrait des formulaires spécifiques aux mesures du patient et des médicaments d'exception

Les formulaires spécifiques actuellement en format PDF sur notre site Web, soit ceux dont le numéro est 8XXX, ne seront plus mis à jour à compter de la prochaine *Liste des médicaments* prévue au mois de mai. Ils seront ensuite retirés de notre site Web après le 30 juin 2022. Le contenu de ces formulaires spécifiques sera disponible uniquement via le questionnaire dynamique du service en ligne PME.

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)